

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Membres :**

En exercice : 17  
Quorum : 9  
Présents : 12  
Pouvoirs : 5

**Date de convocation : 31 mars 2023**

**Date d'affichage : 14 avril 2023**

### Séance du 5 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril 2023 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sonia VALLET, Maire.

Présents : Sonia VALLET, Abdallah MOHAMMED, Virginie HENNING, Xavier HALUT, Bernard BARELLE, Louis BENOIST, François BONTE, Claudette LASSELIN, Christine LUCIDARME, Catherine VION-MILCENT, Bruno BOITEL, Chloé TAILLART.

Excusés : Fabien POIRET (procuration à Abdallah MOHAMMED)  
Florence THULLIER (procuration à Xavier HALUT)  
Christian POIRET (procuration à Bruno BOITEL)  
Fabrice DERON (procuration à Chloé TAILLART)  
Dominique LAGANA (procuration à Virginie HENNING)

Secrétaire de séance : Chloé TAILLART

Également présents : Vincent JAKOBOWSKI, Valérie GRZEMBKA

### Compte de gestion 2022

Mme le Maire invite l'assemblée à statuer sur le Compte de Gestion 2022 dressé par le Receveur Municipal et dont les chiffres sont identiques au Compte Administratif 2022.

|                | Dépenses 2022 | Recettes 2022 | Résultat 2022 | Résultat reporté de l'ex 2021 | Résultat cumulé de 2022 |
|----------------|---------------|---------------|---------------|-------------------------------|-------------------------|
| Fonctionnement | 2 256 494.11  | 4 226 065.18  | 1 969 571.07  | (1 466 906.51)                | 1 969 571.07            |
| Investissement | 2 657 610.31  | 2 890 968.67  | 233 358.36    | 753 108.49                    | 986 466.85              |
| TOTAL          | 4 914 104.42  | 7 117 033.85  | 2 202 929.43  | (2 220 015.00)                | 2 956 037.92            |

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant, sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 12

Abstentions : 05

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Sonia VALLET,  
Maire de Lauwin-Planque